

Conseil de l'Ecole doctorale STT

Mardi 22 janvier 2019

14 h

Salle Frida KAHLO

Maison de la Recherche Germaine Tillon de l'Université d'Angers

5, Bis Boulevard Lavoisier

ANGERS

Membres présents

Enseignants-chercheurs

- Emmanuel BIOTEAU
- Samuel CORGNE
- Marie-Madeleine DE CEVINS
- René-Paul DESSE
- Stanislas JEANNESSON
- Patrice MARCILLOUX
- Philip MILBURN
- François PLOUX
- Frédéric PUGNIERE-SAAVEDRA
- Moïse TSAYEM DEMAZE

Membres extérieurs

- Christophe CORNU
- Laurent RIOT
- Elisabeth VERRY

BIATSS

- Josiane FERNANDEZ
- Mireille LOIRAT

Doctorant.e.s

- Elodie CHAUDET
- Barbara DOULIN
- Hugo ORAIN
- Valentin TAVEAU
- Anthony HAMON
- Mélodie RENVOISÉ

Membres excusés

- Marie CARTIER
- Georges DUBREZ
- Françoise Le BORGNE-UGUEN

ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption du procès-verbal de la réunion du 2 octobre 2018**
- 2. Informations**
- 3. Compte administratif 2018 et budget 2019**
- 4. Aide à la mobilité des doctorants : programmation des appels à candidature**
- 5. Journées doctorales**
- 6. Programme des formations**
- 7. Contrats doctoraux d'établissement : procédure de sélection pour la campagne 2019**
- 8. Demandes de subventions**
- 9. Projet de revue de l'école doctorale**
- 10. Questions diverses**

1. Adoption du procès-verbal de la réunion du 2 octobre 2018

Le PV du précédent CED est adopté à l'unanimité, avec la correction suivante à apporter dans le point 5 : « Il est envisagé de doter cette politique de 12 000 € en 2019 au lieu de 10 000 € en 2018. » Autre modification, Mireille LOIRAT à mentionner parmi les membres BIATSS.

2. Informations

Accueil des nouveaux membres :

- Christophe CORNU, directeur de l'ED ELICC
- Elisabeth VERRY, directrice des Archives départementales de Maine-et-Loire
- Laurent RIOT, chargé d'études au Conseil départemental de Loire-Atlantique
- Emmanuel BIOTEAU, MCF HDR, directeur du laboratoire ESO site d'Angers

Philip MILBURN propose un autre membre extérieur pour finaliser la composition du conseil : Valérie Bleunven, responsable du service Enseignement supérieur et Recherche à Rennes Métropole

Valentin TAVEAU annonce sa démission du conseil, pour des raisons de surcharge de travail. M. Marcilloux, au nom de l'ensemble du conseil, le remercie de son investissement et de son engagement.

UBL

M. Marcilloux fait un point d'information sur l'évolution de l'UBL : démission du président Olivard, nomination à venir d'un administrateur provisoire, évolution de l'UBL vers un GIP (Groupement d'intérêt public) ou une autre forme de personne morale de droit public à compter du 1^{er} janvier 2020, concomitamment avec la mise en œuvre de nouvelles coordinations territoriales. La question du périmètre, à la fois thématique et géographique, des prochaines écoles doctorales à accréditer à partir de 2022 va se poser assez rapidement : la liste des projets d'écoles doctorales sera sans doute à déposer au HCÉRES en février 2020, les dossiers en septembre 2020.

Pour l'heure, l'école des docteurs a impulsé un processus d'auto-évaluation coordonnée de l'ensemble des écoles doctorales : remontée des bilans à l'école des docteurs le 22 février 2019, présentation des bilans dans les différents établissements co-accrédités dans le courant de mars 2019, possibilité pour les établissements de formuler des remarques, passage en comité doctoral en avril 2019, retour vers chaque école doctorale ensuite. Un questionnaire auprès des doctorants a également été administré. Il sera rendu compte de tous ces éléments au prochain conseil de l'école doctorale.

3. Compte administratif 2018 et budget 2019

M. Marcilloux présente au conseil le résultat de l'exécution budgétaire 2018. Le reliquat constaté est affecté à l'aide aux soutenances de thèse selon la clef de répartition suivante : 65 euros par soutenances constatées en 2018. Une discussion à propos de cette politique conduit à estimer que le montant consacré à cette aide pourrait être affecté à la mobilité doctorante en 2019.

| DOTATION UBL 2018 (dont 1 450 euros ajoutés en cours d'exercice) : 37 350 euros | | |
|--|---------------------|------------------|
| | Prévisionnel | Constaté |
| Rémunération des formateurs | 5 000 euros | 2 345 euros |
| Frais de déplacement | 7 000 euros | 6 443,48 euros |
| Frais d'hébergement | 4 000 euros | 2 704,27 euros |
| Frais de restauration | 3 000 euros | 3 860,59 euros |
| Mobilité doctorante | 10 000 euros | 12 865 euros |
| Frais d'impression et petites fournitures | 500 euros | 82,89 euros |
| Aide aux initiatives doctorantes | 4 000 euros | 3 675 euros |
| TOTAL | 33 500 euros | 31 976,23 |
| RELIQUAT 2018 : 5 373,77 euros | | |

Le budget prévisionnel pour l'exercice 2019 est soumis au vote et adopté à l'unanimité. Voir ci-dessous :

| DOTATION PRÉVISIONNELLE UBL 2019 : 35 000 euros | |
|--|--------------|
| Rémunération des formateurs | 3 800 euros |
| Frais de déplacement | 7 000 euros |
| Frais d'hébergement | 3 000 euros |
| Frais de restauration | 4 000 euros |
| Mobilité doctorante | 13 000 euros |
| Frais d'impression et petites fournitures | 200 euros |
| Aide aux initiatives doctorantes | 4 000 euros |

4. Aide à la mobilité des doctorants : programmation des appels à candidature

Un bilan de la politique d'aide à la mobilité doctorante est présenté.

| | | | |
|-----------|------------------------|-------------|----------|
| UR2 | ESO | 3 dossiers | 750 € |
| | <u>Tempora</u> | 2 dossiers | 730 € |
| | <u>CRéAAH</u> | 2 dossiers | 640 € |
| | VIPS | 1 dossier | 290 € |
| | LIRIS | 2 dossiers | 780 € |
| | CRBC | 1 dossier | 325 € |
| | PREFICS | 1 dossier | 250 € |
| | LETG | 1 dossier | 440 € |
| UR1 | Arènes | 1 dossier | 380 € |
| | <u>CRéAAH</u> | 1 dossier | 215 € |
| Le Mans U | ESO | 2 dossiers | 660 € |
| | <u>CRéAAH</u> | 3 dossiers | 720 € |
| | TEMOS | 2 dossiers | 800 € |
| U Nantes | CRHIA | 5 dossiers | 1 115 € |
| | CENS | 3 dossiers | 565 € |
| UBO | <u>Géoarchitecture</u> | 3 dossiers | 815 € |
| | CRBC | 1 dossier | 270 € |
| UA | <u>Temos</u> | 6 dossiers | 1 645 € |
| | LETG | 2 dossiers | 650 € |
| ENSA | CRENAU | 2 dossiers | 725 € |
| TOTAL | | 44 dossiers | 12 865 € |

D'un point de vue géographique, le tableau ci-dessous fait apparaître la répartition suivante : 18 destinations « monde », 15 destinations « Europe », 7 destinations « France ».

| | |
|------------------|------------|
| Canada | 5 dossiers |
| Etats-Unis | 4 dossiers |
| Chine | 1 dossier |
| Grande-Bretagne | 3 dossiers |
| Nouvelle-Zélande | 1 dossier |
| Suisse | 2 dossiers |
| Allemagne | 1 dossier |
| Danemark | 1 dossier |
| Italie | 3 dossiers |
| Espagne | 2 dossiers |
| Tunisie | 1 dossier |
| France | 7 dossiers |
| Roumanie | 1 dossier |
| Madagascar | 2 dossiers |
| Algérie | 1 dossier |
| Bénin | 1 dossier |
| Kenya | 1 dossier |
| Turquie | 1 dossier |
| Autriche | 1 dossier |
| Russie | 1 dossier |

Les doctorants demandent que les budgets des dossiers soient mieux ficelés, les demandes de contribution de l'ED mieux exprimées, la part contributive des laboratoires plus précise. Pour 2019, le calendrier suivant est adopté :

- Appel 2019 n° 1 : lancement le 23 janvier ; date limite de dépôt des dossiers : le 18 février ; notification des résultats avant le 4 mars
- Appel 2019 n° 2 : lancement le 2 avril ; dépôt des dossiers avant le 2 mai ; notification des résultats avant le 17 mai
- Appel 2019 n° 3 : lancement le 3 septembre ; dépôt des dossiers avant le 4 octobre ; notification des résultats avant le 15 octobre

5. Journées doctorales

Les 3^e journées doctorales se tiendront les 28 et 29 mai au centre de La Hublais, à Cesson-Sévigné, près de Rennes. L'ED prévoit une prise en charge pour une arrivée dès le 27 mai au soir. Les déplacements, en fonction du nombre d'inscrits par site, se feront notamment par minibus loués par l'ED. Les communications auront lieu le 28 mai, les formations le 29 mai. L'appel à communications est rédigé par les doctorants membres du conseil. Les doctorants organisateurs prévoient l'achat de tickets de bus pour les déplacements du 28 au soir et souhaiteraient voir envisagée la possibilité de proposer deux types de menus différents, dont un végétalien.

6. Programme des formations

Pour les journées doctorales, les formations à l'étude sont les suivantes :

- « Rédiger sa thèse, du plagiat à la citation » (Lionel Prigent, Betty Queffelec)
- « Usage des méthodes ethnographiques en SHS » (Marie Cartier)
- « Droit à l'image et à la propriété intellectuelle » (Patrice Marcilloux)

Les doctorants souhaitent que soient, dans la mesure du possible, prévus les ateliers suivants lors des journées doctorales : poursuite de carrière des docteurs (par exemple postdoctorats), un temps d'information des doctorants de l'ED en séance plénière, lutte contre les discriminations en milieu universitaire.

S'agissant des 4^e journées doctorales, il est proposé de les organiser à la station biologique de Roscoff les 27 et 28 mai 2020. Les représentants des doctorants insistent sur la nécessité de disposer de relais sur place pour faciliter l'organisation. René-Paul Desse se charge de la composition d'un comité local d'organisation.

En dehors des journées doctorales, les projets de formation suivants sont envisagés :

- « Cartographie » (Olivier Vergne)
- « Nouvelles tendances de la recherche en géographie » (Moïse Tsayem Demaze proposera une date)
- Introduction à Limesurvey (Tristan Poullaouec)
- Genre et sciences humaines et sociales (Nahema Hanafi)

S'agissant de l'analyse des réseaux, Karine Karila-Cohen n'est pas disponible pour l'instant pour cause de charge de travail. Le nom d'Isabelle Rosé (histoire médiévale, Rennes 2) est avancé.

7. Contrats doctoraux d'établissement : procédure de sélection pour la campagne 2019

Les auditions se tiendront devant un jury commun à Rennes les 1^{er} et 2 juillet 2019.

A l'heure actuelle, le nombre de contrats doctoraux mis au concours par site pourrait être le suivant :

- Angers : 2 (sûr)
- Brest : 1,5 (sûr)
- Nantes : 2 (sûr)
- Rennes 2 : 2 ou 3 (à voir après attribution des ARED)
- Rennes 1 : peut-être 1 (ou l'an prochain)
- Lorient : 0,5
- Le Mans : 0 (sans doute un contrat régional)

La procédure d'attribution des contrats doctoraux adoptée en conseil le 16 janvier 2018 est modifiée à l'étape 5 afin de prévenir les éventuels conflits d'intérêt (vote à l'unanimité). Elle s'établit donc comme suit :

Procédure d'attribution des contrats doctoraux (adoptée en conseil de l'ED le 16 janvier 2018, modifiée en conseil d'ED le 22 janvier 2019)

Etape 1 : ventilation des contrats doctoraux (à partir de janvier)

Les établissements définissent, selon la procédure qu'ils jugent pertinente, le nombre de contrats doctoraux dont la gestion sera confiée à l'école doctorale. Ce nombre est notifié à la direction de l'école doctorale par courrier.

Etape 2 : remontée des sujets de thèse (février-mars)

Après diffusion par la direction de l'ED d'un appel à propositions aux directeurs de laboratoires, les enseignants-chercheurs et chercheurs formulent des propositions de sujets qui font l'objet d'un classement au sein des unités de recherche. La liste des sujets à mettre au concours fait l'objet d'un arbitrage par établissement, selon des modalités propres aux établissements qui peuvent choisir de confier ce rôle aux commissions de site de l'école doctorale.

Etape 3 : publication des sujets mis au concours (fin mars)

Les directeurs adjoints en charge des sites collectent pour chaque site la liste des sujets à mettre au concours et la communiquent à la direction de l'ED (**Date limite : 30 mars**). Les sujets sont publiés sur Thèses en Bretagne Loire (TEBL) et font l'objet de la publicité la plus large possible.

Etape 4 : réception des candidatures (avril-juin)

Les candidatures déposées sur Thèse en Bretagne Loire sont transmises au fur et à mesure aux enseignants-chercheurs et chercheurs concernés qui sélectionnent deux candidats au plus par sujet, avec l'accord du directeur d'unité (**Date limite : 20 juin**). Sur cette base, le bureau de l'école doctorale arrête la liste des candidats admis à participer aux auditions.

Etape 5 : auditions des candidats (1^{er} et 2 juillet 2019)

Les auditions ont lieu devant un jury commun à l'ensemble de l'école doctorale, comprenant les représentants des établissements et unités de recherche dans le conseil de l'ED et deux doctorants représentant le collège des doctorants dudit conseil. Dans le cas où un membre du jury présente un sujet au concours il se retire du jury (auditions et évaluation) pour tous les candidats postulant sur un contrat de son établissement. Le jury est présidé par le directeur de l'ED. Les étudiants convoqués à l'audition disposent de 10 minutes pour présenter leur parcours et leur projet de recherche. Suit un temps de 10 minutes de questions posées par les membres du jury. Les candidats sont notés sur la base de la grille d'évaluation ci-jointe qui prend en compte la prestation orale, la qualité du cursus, l'originalité du projet, sa faisabilité, son inscription dans un contexte de recherche, les méthodes envisagées. Sur la base de la compilation de ces notes moyennée en fonction du nombre de membres du jury ayant évalué chaque candidat, le jury établit un classement des candidats par site. La liste des candidats admis est arrêtée en respectant le nombre de contrats doctoraux financés par chaque établissement.

La grille d'évaluation est également légèrement modifiée et s'établit comme suit (adoptée à la majorité avec une abstention et un vote contre) :

| Qualité du parcours académique | Originalité et environnement du projet ² | Faisabilité du projet ³ | Pertinence de la méthodologie envisagée ⁴ | Capacité à exposer et défendre oralement son projet |
|--------------------------------|---|------------------------------------|--|---|
| 30 points | 10 points | 10 points | 10 points | 40 points |

Critères 2, 3, 4 : sera évaluée la capacité du candidat à s'appropriier ces éléments

Les deux doctorants membres du prochain jury sont Anthony Hamon et Elodie Chaudet.

8. Demandes de subventions

Les demandes de subvention suivantes sont adoptées à l'unanimité :

- AIDOC (Association des doctorants de l'Ouest-Confluences) : 300 euros. Soutien aux activités de l'association et notamment l'organisation une journée d'étude sur la nature, d'une journée sur l'insertion des docteurs et d'une journée d'étude sur le genre
- Organisation d'un atelier sur l'internationalisation des études doctorales par des doctorants dans le cadre du colloque *Passer les frontières* organisé par le CENS et l'Association internationale des sociologues de langue française à Nantes (12-14 décembre 2019) : 300 €
- Journée d'étude *Diplomates en représentation* organisée par les doctorants du CRHIA à Nantes le 28 mars 2019 : 300 €

9. Projet de revue de l'école doctorale

Un groupe de doctorants souhaitent relancer le projet de revue de l'école doctorale, tel qu'il figurait dans le projet de l'école en 2015-2016, dans le sillage de TraverSCE, revue de l'ancienne école doctorale SCE. Il s'agirait d'une revue en ligne accueillie dans un premier temps sur un carnet de recherche Hypotheses.org, avec le but de déposer un dossier pour OpenEditionJournals à moyen terme. L'orientation scientifique, en adéquation avec le périmètre de l'ED, serait : « Méthodes et enjeux de la pluridisciplinarité en SHS ». Une discussion s'engage à ce sujet. Une nouvelle version du projet sera présentée au conseil d'avril. Frédéric Pugnère, Emmanuel Bioteau et Stanislas Jeannesson se déclarent disposés à aider les doctorants dans la définition de leur projet, en tant que de besoin.

10. Questions diverses

Les représentants des doctorants font état d'une remarque formulée par un groupe de doctorants du Mans qui auraient préféré une journée de rentrée spécifique pour l'ED STT, plutôt qu'une information insérée dans la journée de rentrée du collège doctoral.

Les Doctoriales Bretagne Loire 2019 auront lieu à Rennes du 14 au 17 mai. Six doctorants de l'ED STT sont inscrits, l'ED disposant d'un quota théorique de 9 (coût pour l'ED : 1 800 €).

Le prochain conseil de l'école doctorale aura lieu à Brest le 29 avril 2019 à 14h00 (bureau le matin pour les membres du bureau).